

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 23 janvier 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

2017-3TM

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR	le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance

2017-4TM

extraordinaire du 14 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 12 décembre
2016 et 16
janvier 2017 de
la Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil du 12 décembre 2016 et du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

2017-5TM

QUE les procès-verbaux du 12 décembre 2016 et du 16 janvier 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt du
certificat de la
greffière sur la
période
d'enregistrement
du Règlement n°
598

La greffière dépose son certificat en regard de la période d'enregistrement tenue pour le règlement n° 598 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 400 500 \$ afin de neutraliser l'effet des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, tel qu'annoncé au budget de l'année 2016*, lequel a reçu l'approbation des personnes habiles à voter.

6.2-
Déclaration des
intérêts
pécuniaires

La greffière fait rapport que tous les membres du Conseil ont déposé la mise à jour de leur déclaration écrite des intérêts pécuniaires comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.3-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (5)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 651, chemin de la Colline;
- La propriété située au 33, rue Sainte-Marguerite;
- La propriété située au 925, rue Huppé;
- La propriété située au 616, boulevard Frontenac Ouest;

- La propriété située au 1076, rue Johnson.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 651, chemin
de la Colline

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-136 concernant un immeuble situé au 651, chemin de la Colline Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 18,3 mètres la largeur d'un accès à la propriété lorsque prescrite à 12 mètres;

2017-6TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-136 relativement aux lots numéros 4 912 249 et 5 185 756 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 33, rue Sainte-
Marguerite

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-141 concernant un immeuble situé au 33, rue Sainte-Marguerite Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiétement de 3 mètres dans la marge de recul lorsque prescrite à 4 mètres;

2017-7TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-141 relativement au lot numéro 4 602 987 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 925, rue
Huppé

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-147 concernant un immeuble situé au 925, rue Huppé a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 23,2 mètres la largeur d'un accès à la propriété lorsque prescrite à 12 mètres;

2017-8TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-147 relativement au lot numéro 4 383 888 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 616,
boulevard
Frontenac Ouest

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-149 concernant un immeuble situé au 616, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 8,1 mètres dans la marge de recul lorsque prescrite à 13,7 mètres;

2017-9TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-149 relativement au lot numéro 5 461 445 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1076, rue
Johnson

2017-10TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-137 concernant un immeuble situé au 1076, rue Johnson a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 0,4 mètre le coefficient d'emprise au sol du bâtiment principal lorsque prescrit à 0,2 mètre et à réduire à 3,5 mètres la marge de recul arrière lorsque prescrite à 6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 décembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-137 relativement au lot numéro 3 854 751 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Appui à une
demande à la
CPTAQ - Lot n°
4 912 267

ATTENDU QUE monsieur André Gosselin est propriétaire du lot n° 4 912 267 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel souhaite vendre une partie de sa propriété à son voisin et conserver une partie de terrain contigüe;

2017-11TM

ATTENDU QUE les propriétés en cause se situent en zone agricole;

ATTENDU QUE la transaction créera deux nouvelles propriétés dont la superficie totale équivaldra à celle existante présentement;

ATTENDU QUE la requête ne prévoit aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'agriculture, ni sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à permettre la vente d'une partie de sa propriété;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'utilisation du sol prévue par cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
pour collecte des
matières
résiduelles -
Option 3e voie

ATTENDU la décision prise par les membres du Conseil d'implanter la collecte sélective pour les matières putrescibles sur le territoire de la ville en cours d'année 2017;

ATTENDU QUE cette décision nécessite de retenir les services d'une entreprise spécialisée pour effectuer cette collecte supplémentaire, ainsi que pour traiter par compostage les matières collectées;

2017-12TM

ATTENDU QUE l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier avait déposé des prix unitaires pour ces travaux lors de l'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2016-2020;

ATTENDU QUE l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier a confirmé par écrit son intention de respecter les prix unitaires indiqués dans son offre de services, et même de réduire le prix associé au traitement par compostage des matières putrescibles amassées en le faisant passer de 83 \$/tonne à 64 \$/tonne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier, la collecte et le transport des matières putrescibles, ainsi que le traitement par compostage de ces matières, conformément aux articles 3.1, 3.2 et 3.3 de l'option 2 de l'offre de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2016-2020, le tout selon les prix unitaires suivants :

- 9 810,00 \$ par collecte pour le secteur résidentiel;
- 1 057,50 \$ par collecte pour le secteur industriel commercial et institutionnel;
- 64,00 \$ par tonne pour le traitement des matières collectées.

QUE cette dépense soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 à 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche au
poste de directeur
du Service des
loisirs et de la
culture

ATTENDU les résultats du processus de dotation pour les postes de direction au Service des loisirs et de la culture à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU le choix des membres du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

2017-13TM IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Jean-Philippe Grenier soit engagé au poste de directeur du Service des loisirs et de la culture à compter du 23 janvier 2017;

QU'il soit soumis à une période de probation d'une année, à compter de son embauche à titre de directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture (le 11 octobre 2016);

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Grenier soient ceux décrits au

Recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche au
poste de
contremaître

2017-14TM

ATTENDU le processus de dotation du poste de contremaître au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage au poste de contremaître au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, monsieur Michaël Jacques à compter du 16 janvier 2017;

QUE le salarié soit soumis à une période de probation d'une (1) année;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Jacques soient ceux déterminés au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Autorisation de
signature -
Entente portant
sur la cotisation
des policiers au
régime de retraite

2017-15TM

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et l'Association des policiers de la Ville de Thetford Mines concernant la cotisation salariale de ceux-ci à 11 % du salaire régulier brut du policier pour l'année 2016;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 601, modifiant le régime de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines à cet égard;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville,

l'entente intervenue en regard de la cotisation salariale des policiers pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

15.1-
Durée de
stationnement -
rue St-Alexandre

2017-16TM

ATTENDU QUE de nombreux travailleurs du centre-ville se stationnent dans les rues à l'ouest de la rue St-Alphonse pendant une longue période;

ATTENDU QUE les clients de l'organisme La Vigne ont fait part de leurs besoins pour des cases de stationnements près de l'immeuble de l'organisme;

ATTENDU QUE d'autres organisations vivent également des difficultés reliées à la disponibilité des stationnements étant donné l'affluence récente dans le secteur;

ATTENDU la recommandation de la Commission du Service de la sécurité publique;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la durée du stationnement soit limité à 2 heures, du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, pour chacune des cases de stationnement situées du côté est de la rue St-Alexandre;

QUE la signalisation requise soit installée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Autorisation de
signature -
Prescriptions
sylvicoles

2017-17TM

ATTENDU les besoins de la Ville de conclure certaines ententes prévoyant un droit de coupe et de signer les prescriptions sylvicoles s'y rattachant;

ATTENDU que la Ville doit autoriser une personne à signer, pour et au nom de la Ville, ces documents;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de droit de coupe sur les propriétés de la Ville et les prescriptions sylvicoles s'y rattachant, le tout dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 117.1 à 124 de la *Loi sur les forêts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
Adoption du APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault
second projet
2016-123-Z

ET RÉSOLU :

2017-18TM

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au Règlement de zonage n° 148 dans le but d'ajouter la classe d'usages Service communautaire local dans les zones numéro 2541C et 2542C (projet n° 2016-123-Z), soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet
Adoption du Règlement n° de règlement numéro 603 et renoncent à sa lecture publique;

603 ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 décembre 2016;

(infrastructures
parcs)

EN CONSÉQUENCE,

2017-19TM IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 603 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux et des acquisitions visant l'amélioration des infrastructures dans divers parcs dont la création de terrains de pickle ball*,

l'acquisition et l'installation d'un module de jeux, la rénovation de la passerelle du parc Saint-Noël, la construction d'une structure d'accueil au Stade Desjardins, ainsi que l'acquisition et l'installation de panneaux d'entrée de ville, prévus pour 2017, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
Règlement n°
604 (équipements
motorisés)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 604 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

2017-20TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 604 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés, prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n°
605 (aéroport)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 605 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2017-21TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 605 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la rénovation et l'entretien d'équipements, ainsi que l'amélioration de certaines infrastructures de l'aéroport, prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
Règlement n°
606 (travaux de
voirie)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 606 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

2017-22TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 606 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie, prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
Règlement n°
607 (jardin d'eau
Robertsonville)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 607 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

2017-23TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 607 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat, l'aménagement et l'installation d'un jardin d'eau dans le secteur de Robertsonville, prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Adoption du
Règlement n°
608 (fonds de
roulement TVQ)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 608 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

2017-24TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 608 intitulé *Règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 200 250 \$ afin de neutraliser l'impact des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, tel qu'annoncé au budget de l'année 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption du
Règlement n°
609 (immeubles
industriels)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 609 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2017-25TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette
le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 609 intitulé **Règlement pour fixer les dépenses engagées en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2017** soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.9-
Avis de motion
(2016-123-Z)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'ajouter la classe d'usages Service communautaire local dans les zones numéros 2541C et 2542C, conformément aux dispositions du projet n° 2016-123-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.10-
Avis de motion
(stationnement de nuit)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* dans le but d'autoriser le stationnement de nuit à l'occasion d'événements spéciaux.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.11-
Avis de motion
(Règlement sur la paix et le bon ordre)

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement sur la paix et le bon ordre* dans le but de préciser les notions relatives aux bruits nuisibles.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj